

*Tout savoir sur les  
traitements de vos données  
personnelles par l'AFNIC*

**Pour l'attribution et la gestion des noms  
de domaine en .fr, .re, .yt, .pm, .wf et .tf**

**afnic**

## Table des matières

<b>Chapitre 1 - Généralités</b> .....	<b>4</b>
<i>Article 1.1 – Introduction</i> .....	4
<i>Article 1.2 – Principes généraux</i> .....	4
<i>Article 1.3 - Engagements</i> .....	5
<b>Chapitre 2 - Objet</b> .....	<b>6</b>
<i>Article 2.1 – Information et transparence sur les traitements</i> .....	6
<i>Article 2.2 – Identité et coordonnées de l'AFNIC, responsable de traitement</i> .....	8
<i>Article 2.3 – Vos droits Informatique &amp; Libertés</i> .....	8
<i>Article 2.4 – Information et Modalités d'exercice de vos droits Informatique &amp; Libertés</i> ..	8
<b>Chapitre 3 – Liste &amp; Description des traitements</b> .....	<b>9</b>
<i>Article 3.1 – Liste des traitements</i> .....	9
<i>Article 3.2 – Description de chacun des traitements</i> .....	9

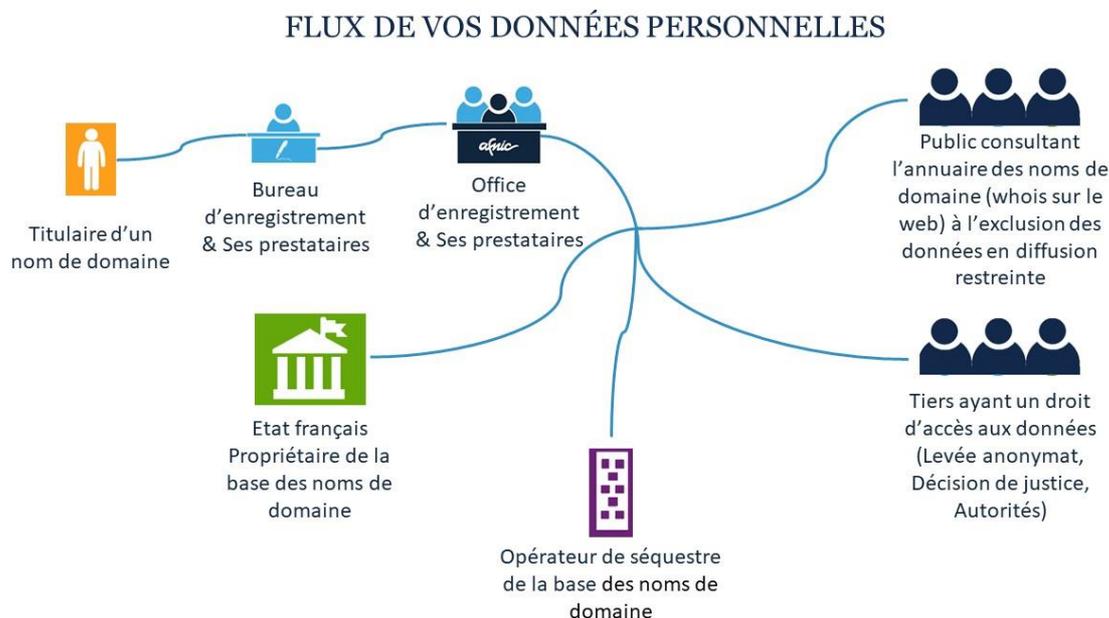
**Vous enregistrez un nom de domaine en .fr, .re, .yt, .pm, .wf et .tf.**

**L'Etat français a désigné l'AFNIC pour attribuer et gérer ces noms de domaine.**

**L'AFNIC collecte et utilise vos données personnelles pour l'attribution et la gestion de vos noms de domaine.**

**L'AFNIC effectue les traitements de vos données personnelles en protégeant votre vie privée.**

**Ce document présente toutes les informations relatives aux traitements de vos données personnelles, à vos droits et aux moyens de les exercer.**



## Chapitre 1 - Généralités

### Article 1.1 – Introduction

L'AFNIC est l'office d'enregistrement désigné par l'Etat français pour attribuer et gérer les noms de domaine au sein des domaines de premier niveau du système d'adressage par domaines de l'internet correspondant au « .fr ».

Pour ce faire, l'AFNIC met en œuvre des traitements de données personnelles conformément aux dispositions du Code des postes et des communications électroniques (CPCE) et à celles applicables à la protection des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le Règlement Européen sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

### Article 1.2 – Principes généraux

Lorsque vous enregistrez un nom de domaine en .fr, .re, .yt, .pm, .wf et .tf, vous en êtes titulaire (ci-après « titulaire ») et des traitements de vos données personnelles sont alors effectués afin de gérer les opérations sur ce nom de domaine.

Les traitements sur vos données personnelles relèvent de deux familles de traitements en fonction de leurs finalités principales respectives :

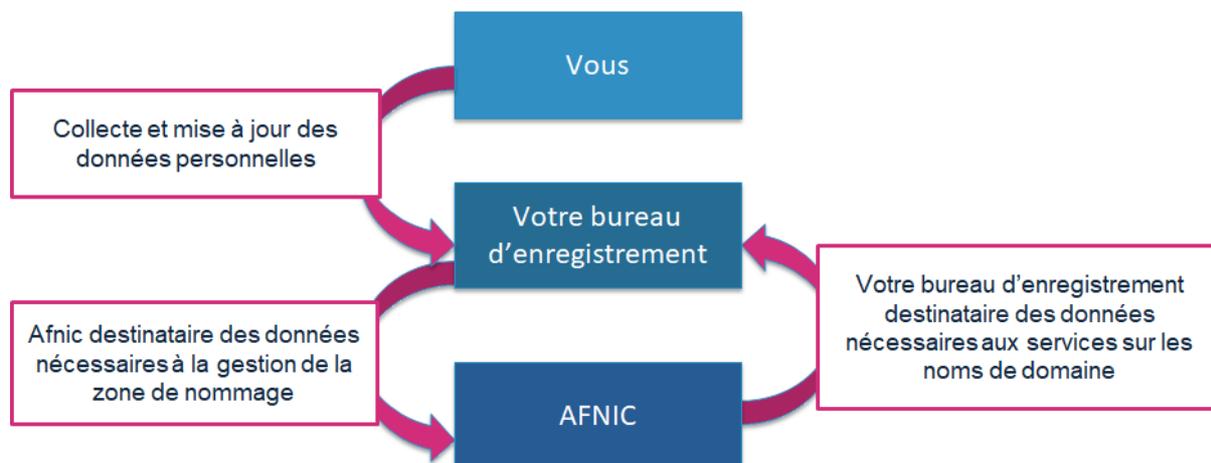
- Les traitements réalisés par votre bureau d'enregistrement pour la fourniture de services d'enregistrement sur vos noms de domaine ;
- Les traitements réalisés par l'AFNIC, office d'enregistrement pour l'administration de la zone de nommage concernée.

#### FAMILLES DE TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Responsables de traitement	Votre bureau d'enregistrement	L'AFNIC
Finalités des traitements	Fourniture de services d'enregistrement sur vos noms de domaine	Administration de la zone de nommage
Bases légales	Contrat avec votre bureau d'enregistrement & Loi française	Cadre légal - Mission de service public
Personnes concernées	Vous en tant que client titulaire de noms de domaine	Vous en tant que titulaire de noms de domaine
Données traitées	Celles nécessaires à la fourniture des services contractuels Collecte directe	Celles nécessaires à la gestion du nommage - Collecte indirecte via les Bureaux d'enregistrement



L'AFNIC et votre bureau d'enregistrement sont chacun responsable de traitements pour les traitements qu'ils réalisent. Pour les besoins de leurs propres traitements, chacun est également destinataire des données à caractère personnel traitées par l'autre.



Il appartient tant à l'AFNIC qu'à votre bureau d'enregistrement de respecter les dispositions résultant de la réglementation en vigueur applicable aux traitements de vos données et, en particulier, le RGPD.

Le présent document a pour objet les traitements de vos données personnelles réalisés par l'AFNIC, l'office d'enregistrement, pour l'administration de la zone de nommage dont elle a la charge à savoir la zone relative à l'ensemble des noms de domaine enregistrés sous les extensions de premier niveau de l'internet correspondant aux codes pays du territoire national (cf. Charte de nommage).

### *Article 1.3 - Engagements*

Pour garantir l'information et la transparence sur les traitements de vos données personnelles par l'AFNIC, l'AFNIC publie et met à jour en tant que de besoin le présent document d'information (ci-après « *Traitements des données des titulaires* »).

Le document *Traitements des données des titulaires* est publié et disponible à tout moment sur le site de l'AFNIC en accès direct ou via les bureaux d'enregistrement accrédités qui doivent, dans le cadre de leur obligation d'information sur les traitements de données personnelles, mettre un lien vers ce document d'information pour vous le rendre disponible à tout moment et ce, dès l'enregistrement d'un nom de domaine.

## Chapitre 2 - Objet

### Article 2.1 – Information et transparence sur les traitements

Titulaire de noms de domaine, le document *Traitements des données des titulaires* vous donne toutes les informations relatives aux traitements de vos données personnelles par l'AFNIC, en tant qu'office d'enregistrement.

Les traitements de vos données personnelles sont effectués par l'AFNIC de façon sécurisée dans le respect du cadre légal relatif à la protection des données personnelles avec la collecte loyale, licite et transparente pour des finalités déterminées, explicites et légitimes de données personnelles adéquates, pertinentes et non excessives au regard de ces finalités. Ces données exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour sont conservées pour la durée nécessaire auxdites finalités.

L'AFNIC limite ses traitements de données personnelles au strict nécessaire et l'AFNIC vous indique clairement pour chaque traitement :

- ✓ Sa finalité ;
- ✓ Sa base juridique ;
- ✓ Sa durée ;
- ✓ Les catégories de données traitées ;
- ✓ Les conditions de collecte ou indirecte des données ;
- ✓ Si les données collectées sont obligatoires ou facultatives ;
- ✓ Ses destinataires ;
- ✓ Le cas échéant, les transferts hors UE avec les modalités de protection adéquate de vos données.

L'AFNIC ne met pas en œuvre de traitement de vos données pour la prise de décision automatisée, y compris de profilage. L'AFNIC ne met pas en œuvre de traitement ultérieur de vos données pour une finalité autre que celles définie au présent document.

Afin de permettre un accès compréhensible et simple, l'AFNIC vous présente ces informations sous forme de fiche descriptive par traitement sur le modèle suivant :

Modèle de fiche synthétique de traitement :

Nom du traitement		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	Pour des raisons déterminées, explicites et légitimes
	Base juridique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur votre accord (art. 6 – 1. a/ du RGPD)</li> <li>➤ En exécution d'un contrat conclu ensemble ou à venir (art. 6 - 1. b/ du RGPD)</li> <li>➤ En exécution de nos obligations légales (art. 6 - 1. c/ du RGPD)</li> <li>➤ Pour la sauvegarde de vos intérêts vitaux ou de ceux d'un tiers (art. 6 - 1. d/ du RGPD)</li> <li>➤ En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD)</li> <li>➤ Pour la poursuite de nos intérêts légitimes ou ceux d'un tiers dans le respect de vos intérêts ou de vos libertés et droits fondamentaux relatifs à la protection de vos données personnelles (art. 6 – 1. f/ du RGPD)</li> </ul>
	Durée :	Pour une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités définies ; cette durée totale est la durée de conservation en base active et celle en archives internes
	Catégories de données traitées :	Vos données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire aux finalités définies (minimisation des données)
	Conditions de collecte des données :	 Collecte directe, les données sont collectées auprès de vous  Collecte indirecte, les données sont collectées auprès d'un tiers identifié et autorisé à nous communiquer vos données
	Nature des données :	 Exigence de vos données est réglementaire ou contractuel – Elle peut conditionner la conclusion d'un contrat – Conséquences en cas de non fourniture de vos données  Vos données sont facultatives – Conséquences en cas de non fourniture de vos données
	Destinataires :	La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de vos données, qu'il s'agisse ou non d'un tiers
	Le cas échéant Transferts hors UE :	Vos données sont transmises à un destinataire dans un pays tiers ou une organisation internationale dans des modalités de protection adéquate. Une copie de ces modalités vous est adressée sur demande à <a href="mailto:juridique@afnic.fr">juridique@afnic.fr</a>

## *Article 2.2 – Identité et coordonnées de l'AFNIC, responsable de traitement*

Association Française pour le Nomme Internet en Coopération (Afnic)  
Immeuble Stephenson  
1 rue Stephenson  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
France  
SIREN 414 757 567  
<https://www.afnic.fr>  
[support@afnic.fr](mailto:support@afnic.fr)  
Téléphone 01-39-30-83-00

## *Article 2.3 – Vos droits Informatique & Libertés*

En tant que titulaire d'un nom de domaine, vous disposez de droits Informatique & Libertés à savoir les droits d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données, le droit de limitation du traitement, le droit de retirer à tout moment votre consentement le cas échéant, le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle ainsi que le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel en cas de décès.

## *Article 2.4 – Information et Modalités d'exercice de vos droits Informatique & Libertés*

Vos droits Informatique et Libertés s'exercent directement auprès de votre bureau d'enregistrement pour :

- ✓ Tous les traitements effectués par votre bureau d'enregistrement et relevant de la fourniture des services sur les noms de domaine ;
- ✓ Tous les traitements effectués par l'AFNIC par l'intermédiaire des bureaux d'enregistrement tels que la collecte et la mise à jour de vos données personnelles pour l'enregistrement de vos noms de domaine.

Toute information et/ou tout autre exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles par l'AFNIC (cf. chapitre 3), s'effectuent :

- ✓ Par voie électronique à [juridique@afnic.fr](mailto:juridique@afnic.fr)
- ✓ Par voie postale :

Association Française pour le Nomme Internet en Coopération  
Service Juridique, Abus et Litiges  
Immeuble Stephenson  
1 rue Stephenson  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
France



## Chapitre 3 – Liste & Description des traitements

### *Article 3.1 – Liste des traitements*

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'AFNIC sont les traitements de gestion des :

- ✓ Nommage
- ✓ Vérifications d'éligibilité
- ✓ Mises en relation avec le contact administratif
- ✓ Levées d'anonymat
- ✓ Procédures alternatives de résolutions de litiges (PARL)
- ✓ Signalements de noms de domaines illicites ou contraires à l'ordre public
- ✓ Enquêtes de satisfaction en <.fr>
- ✓ Droits personnels Informatique & Libertés.

### *Article 3.2 – Description de chacun des traitements*

Voir ci-après.

## 3.2.1 Gestion du nommage

Gestion du nommage	Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :	
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etablir l'attribution des noms de domaine ou plan de nommage des extensions en .fr, .re, .tf, .wf, .pm et .yt</li> <li>➤ Mettre en oeuvre le nommage sur internet conformément à la loi française</li> <li>➤ Fournir le service d'annuaire avec diffusion restreinte par défaut</li> <li>➤ Fournir le service de résolution DNS et exploiter des serveurs de noms internet pour opérer techniquement les domaines</li> </ul>
	Base juridique :	<p>En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) : Articles L45 et suivants du CPCE ; Charte de nommage et Politiques de registre. L'AFNIC est l'office d'enregistrement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Arrêté de désignation du 25 juin 2012</li> <li>○ Arrêté du 5 avril 2017 prorogeant la désignation</li> </ul>
	Durée :	Jusqu'à la suppression du nom de domaine, puis conservation pour permettre de connaître l'historique d'un nom de domaine, ainsi qu'en fonction des prescriptions légales applicables
	Catégories de données traitées :	Vos données identifiantes. Les données d'administration et d'opérations sur vos noms de domaine
	Conditions de collecte des données :	Collecte indirecte : vos données sont collectées auprès de votre bureau d'enregistrement
	Nature des données :	L'exigence de vos données est réglementaire et l'absence de fourniture peut empêcher l'administration et les opérations sur votre nom de domaine à commencer par l'enregistrement
	Destinataires :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les services internes concernés de l'AFNIC</li> <li>➤ Le public consultant l'annuaire des noms de domaine (whois en ligne) à l'exclusion des données en diffusion restreinte</li> <li>➤ L'opérateur de séquestre de la base whois</li> <li>➤ Les tiers ayant un droit d'accès défini dans la Charte de nommage</li> <li>➤ Les bénéficiaires d'opérations que vous demandez (exemple : cessionnaire) et leurs intermédiaires</li> </ul>

### 3.2.2 Gestion des vérifications d'éligibilité

Gestion des vérifications d'éligibilité		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gérer et traiter les Notifications / Formulaires de signalement relatifs à la demande de vérification d'éligibilité et de joignabilité</li> <li>➤ Permettre à un tiers de demander à l'AFNIC de vérifier les critères d'éligibilité d'un titulaire de nom de domaine.</li> </ul>
	Base juridique :	<p>En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) :</p> <p>Articles L45-3 et 45-5 du CPCE</p> <p>Charte de nommage et autres politiques applicables</p>
	Durée :	<p>Destruction des demandes de vérification et de leur traitement au terme des 2 ans à compter de la clôture des opérations de vérification classées sans suite</p> <p>En cas de suite (poursuite judiciaire, extra judiciaire ou de l'Afnic), destruction au terme des procédures engagées et de leur délai légal de prescription</p>
	Catégories de données traitées :	<p>Données identifiantes du demandeur de la vérification.</p> <p>Données de la demande de vérification et son traitement.</p> <p>Vos données identifiantes. Les données de traitement de la vérification de votre éligibilité et de votre joignabilité</p>
	Conditions de collecte des données :	Collecte directe
	Nature des données :	L'exigence de vos données est réglementaire et l'absence de fourniture peut conduire à la suppression de votre portefeuille de nom de domaine en application du CPCE et de la charte de nommage
	Destinataires :	<p>Les services internes concernés de l'AFNIC</p> <p>Votre bureau d'enregistrement</p> <p>A noter que le demandeur et son représentant reçoivent uniquement le résultat de la procédure</p> <p>Le public consultant l'annuaire des noms de domaine (whois en ligne) voient le résultat de la procédure</p>

## 3.2.3 Gestion des mises en relation avec le contact administratif

Gestion des mises en relation avec le contact administratif		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en relation un tiers avec le contact administratif d'un nom de domaine lorsque les données du titulaire sont en diffusion restreinte.</li> <li>➤ Permettre au tiers d'envoyer un message au contact administratif via une interface web sur le site afnic.fr</li> </ul>
	Base juridique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) : Dispositif pour répondre aux exigences de permanence, de qualité, de disponibilité et de sécurité du service d'enregistrement. Articles L45-1 §1 et R20-44-39 du CPCE</li> <li>➤ Pour la poursuite des intérêts légitimes de tiers dans le respect de vos intérêts ou de vos libertés et droits fondamentaux relatifs à la protection de vos données personnelles (art. 6 – 1. f/ du RGPD) : Ces intérêts sont ceux définis par les tiers sous leur responsabilité tels que la défense d'un droit pour le détenteur d'une marque, les pouvoirs d'enquête pour une administration, etc.</li> </ul>
	Durée :	1 an
	Catégories de données traitées :	Données identifiantes du tiers, émetteur du message. Données de connexion du tiers, émetteur du message. Adresse électronique du contact administratif de votre nom de domaine.
	Conditions de collecte des données :	 Collecte directe pour les données du tiers, émetteur du message.  Collecte indirecte de l'adresse électronique du contact administratif collectée auprès de votre bureau d'enregistrement
	Nature des données :	Pour le tiers, émetteur du message, l'exigence de ses données d'identification est contractuelle pour l'utilisation de l'interface de mise en relation. A noter : pour vous, titulaire du nom de domaine, une adresse électronique du contact administratif erronée peut conduire à une procédure de vérification de votre nom de domaine
	Destinataires :	Aucun. A noter : vous êtes seul destinataire du message envoyé par le tiers, émetteur du message

### 3.2.4 Gestion des levées d'anonymat

Gestion des levées d'anonymat		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Révéler l'identité et les coordonnées d'un titulaire de nom de domaine, personne physique sous diffusion restreinte - sur demande motivée d'un tiers ou d'une instance judiciaire, policière, etc.</li> <li>➤ Gérer les demandes de levée d'anonymat et générer des statistiques</li> </ul>
	Base juridique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) : Dispositif pour répondre aux exigences de permanence, de qualité, de disponibilité et de sécurité du service d'enregistrement. Articles L45-1 §1 et R20-44-39 du CPCE</li> <li>➤ Pour la poursuite des intérêts légitimes de tiers dans le respect de vos intérêts ou de vos libertés et droits fondamentaux relatifs à la protection de vos données personnelles (art. 6 – 1. f/ du RGPD) : Ces intérêts sont ceux définis par les tiers sous leur responsabilité tels que la défense d'un droit pour le détenteur d'une marque, les pouvoirs d'enquête pour une administration, etc.</li> </ul>
	Durée :	6 mois puis purge
	Catégories de données traitées :	Vos données identifiantes. Les données d'administration et d'opérations sur vos noms de domaine pour les autorités publiques en application de la loi ou pour des tiers en application d'une décision judiciaire
	Conditions de collecte des données :	Collecte indirecte : vos données sont collectées auprès de votre bureau d'enregistrement
	Nature des données :	Des données d'identification erronées peuvent conduire à des procédures remettant en cause votre portefeuille de noms de domaine en application du CPCE et de la charte de nommage
	Destinataires :	Les services internes concernés de l'AFNIC Demandeur de la levée d'anonymat et son représentant

### 3.2.5 Gestion des Procédures alternatives de résolutions de litiges (PARL)

Gestion des PARL		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Permettre à un tiers de saisir l'AFNIC pour réclamer le transfert ou la suppression d'un nom de domaine.</li> <li>➤ Gestion du service par l'Afnic et le Centre : administration, sécurité, informations et statistiques.</li> <li>➤ Accès aux plateformes par les Experts et Intervenants</li> <li>➤ Gestion des Experts et Intervenants</li> </ul>
	Base juridique :	<p>En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) :</p> <p>Article L45-6 du CPCE</p> <p>Charte de nommage et Règlement des PARL</p>
	Durée :	<p>Purge de la base active 2 mois à compter de la publication de la décision. En cas de suite (poursuite judiciaire, extra judiciaire ou de l'Afnic), destruction au terme des procédures engagées et de leur délai légal de prescription.</p> <p>5 ans en base archive.</p> <p>Publicité des décisions rendues après anonymisation.</p>
	Catégories de données traitées :	Données identifiantes. Données des dossiers des PARL (argumentation, pièces, échanges, etc.) et de leur traitement (compte rendu, décision, etc.).
	Conditions de collecte des données :	<p> Collecte directe pour les données que vous fournissez en défense des dossiers des PARL ouverts à l'encontre de votre nom de domaine</p> <p> Collecte indirecte pour les données collectées auprès de votre bureau d'enregistrement</p>
	Nature des données :	<p> Des données d'identification erronées ne vous permettront pas de recevoir les éléments de la procédure et par conséquent de fournir votre argumentation en défense.</p> <p> Vous êtes libre de répondre à un dossier de PARL. En tout état de cause, la décision de PARL vous sera opposable (cf. Règlement des PARL).</p>

	Destinataires :	<p>Les services internes concernés de l'AFNIC</p> <p>Le requérant et vous ainsi que, le cas échéant, les représentants</p> <p>Votre bureau d'enregistrement en charge du nom de domaine objet de la demande de PARL</p> <p>Si le requérant saisit la PARL EXPERT : L'expert désigné et les services concernés du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI</p> <p>Public pour la décision dans la PARL</p>
	Le cas échéant Transferts hors UE :	<p>Le cas échéant : Dossier de la PARL EXPERT</p> <p>Destinataire : Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI établi en Suisse.</p> <p>Finalité : Coadministrateur de la PARL EXPERT avec l'AFNIC</p> <p>Modalités de protection adéquate : La Suisse est un pays reconnu par la Commission européenne comme adéquat et offrant un niveau suffisant de protection des données personnelles.</p>

### 3.2.6 Gestion des signalements de noms de domaines illicites ou contraires à l'ordre public

Gestion des signalements de noms de domaines illicites ou contraires à l'ordre public		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	Permettre, via un formulaire disponible sur <a href="http://afnic.fr">afnic.fr</a> , à toute personne de porter à la connaissance de l'AFNIC un nom de domaine présentant un caractère illicite ou contraire à l'ordre public.
	Base juridique :	En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) : Dispositif pour répondre à l'exigence d'un dispositif permettant à toute personne de porter à la connaissance de l'AFNIC un nom de domaine susceptible de présenter un caractère illicite ou contraire à l'ordre public. Articles L45-1 §1 et R20-44-39 du CPCE
	Durée :	Destruction des demandes de vérification et de leur traitement au terme des 2 mois à compter de la clôture des opérations de vérification lancées puis classées sans suite En cas de suite (poursuite judiciaire, extra judiciaire ou de l'Afnic), destruction au terme des procédures engagées et de leur délai légal de prescription
	Catégories de données traitées :	Données identifiantes de l'émetteur du signalement. Données du signalement et son traitement. Vos données identifiantes. Les données de traitement de la vérification de votre éligibilité et de votre joignabilité
	Conditions de collecte des données :	Collecte directe
	Nature des données :	L'exigence de vos données est réglementaire et l'absence de fourniture peut conduire à la suppression de votre portefeuille de nom de domaine en application du CPCE et de la charte de nommage
	Destinataires :	Les services internes concernés de l'AFNIC Les autorités publiques compétentes

## 3.2.7 Gestion des enquêtes de satisfaction en &lt;.fr&gt;

Gestion des enquêtes de satisfaction en <.fr>		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recueillir la (ou l'in)satisfaction des titulaires de noms de domaine en &lt;.fr&gt;</li> <li>➤ Une fois les données recueillies anonymisées : réaliser l'étude et les statistiques sur les résultats d'enquêtes ; réaliser les profils des titulaires ; connaître les motivations d'enregistrement d'un nom de domaine ; connaître les usages faits des noms de domaine</li> <li>➤ Améliorer la qualité des prestations de l'AFNIC dans sa mission de service public. Identifier les insatisfactions pour agir sur les axes d'amélioration</li> <li>➤ Suivre la progression de l'AFNIC dans ses engagements en tant qu'office d'enregistrement</li> </ul>
	Base juridique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En exécution de notre mission de service public (art. 6 - 1. e/ du RGPD) : pour répondre aux exigences de qualité. Articles L45-1 §1 et R20-44-39 du CPCE</li> </ul> <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sur votre accord (art. 6 – 1. a/ du RGPD)</li> </ul> <p>Votre consentement est recueilli à l'occasion du premier contact avec faculté immédiate de s'opposer</p>
	Durée :	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Base de données de l'enquête : destruction à fin de l'enquête. Résultats bruts : destruction à fin de mission du prestataire chargé de l'enquête</li> <li>➤ Sans limite sur les résultats anonymisés</li> </ul>
	Catégories de données traitées :	Vos données identifiantes. Vos réponses à l'enquête.
	Conditions de collecte des données :	 Collecte directe pour vos réponses à l'enquête  Collecte indirecte pour vos données identifiantes collectées auprès de votre bureau d'enregistrement
	Nature des données :	Vos données sont facultatives – Aucune conséquence en cas de non fourniture de vos données
	Destinataires :	<p>Les services internes concernés de l'AFNIC</p> <p>Le prestataire en charge de la réalisation de l'enquête et son sous-traitant</p> <p>Public pour les résultats anonymisés</p>

### 3.2.8 Gestion des droits personnels Informatique & Libertés

Gestion des droits personnels Informatique & Libertés		Ce traitement de vos données est mis en oeuvre par l'AFNIC :
	Finalité :	Gérer et traiter les demandes d'information et d'exercice des droits Informatiques & Libertés à l'exclusion de tout ce qui relève des procédures liées à la base whois (exemple : levée d'anonymat)
	Base juridique :	➤ En exécution de nos obligations légales (art. 6 - 1. c/ du RGPD) Chapitre III du RGPD
	Durée :	1 an en archive courante 3 ans en archive intermédiaire en cas d'exercice du droit d'opposition
	Catégories de données traitées :	Vos données d'identification. Votre demande et son traitement.
	Conditions de collecte des données :	Collecte directe
	Nature des données :	L'exigence de vos données est réglementaire et l'absence de fourniture peut empêcher le traitement de votre demande
	Destinataires :	Les services internes concernés de l'AFNIC Le cas échéant, les bureaux d'enregistrement chargés de vos noms de domaine

**Pour toute question relative à ce document ou pour toute suggestion d'amélioration, vous pouvez contacter le service juridique de l'AFNIC: [juridique@afnic.fr](mailto:juridique@afnic.fr).**